

Porte à enroulement en acier coupe-feu

» **Catégorie:**

PORTE À ENROULEMENT EN ACIER COUPE-FEU - Porte à enroulement

» **Description:** DESCRIPTION:

Approuvée ULC
Homologuée 3 hres où 1-1/2 hre

La porte à enroulement en acier coupe-feu est munie d'un mécanisme de fermeture automatique en cas de feu. Elle empêche ainsi la propagation des flammes d'une pièce à l'autre. Elle peut être homologuée pour 3 heures où 1-1/2 heure et porter l'étiquette ULC si la grandeur d'ouverture n'excède pas 144 pi.ca. (13,4 m.ca.). Pour une ouverture qui excède cette dimensions, la porte est inspectée pour recevoir une étiquette ULC «Hors Normes». La porte peut être utilisée pour usage normal à l'aide d'un palan à chaîne manuel où d'un opérateur électrique.

Les câbles munies d'éléments fusible en plomb sont raccordés au levier du régulateur et au levier de relâchement. Le cheminement standard des câbles permet de couvrir la pièce où la porte est installée. L'installation des câbles pour couvrir les deux côtés du mur est aussi disponible (optionnelle). Le capot est muni d'une chicane, contrôlée automatiquement par élément fusible, empêchant l'infiltration des flammes.

Un solénoïde de relâche fonctionnant à 12 ou 24 volts peut être raccordé au système d'incendie existant assurant la fermeture automatique de la porte.

DISPOSITIF DE GUIDAGE :

Puisque la porte doit fonctionner même sous des températures très élevées, le dispositif de guidage pour les portes coupe-feu est fabriqué à partir de cornière en acier de structure et ne doit en aucun cas être soudé au jambage. Les guides doivent être boulonnés au cadre à l'aide de boulons et rondelles zinguées à chaud pour faciliter l'expansion.

